



## URGENT Délai signature convention de stage

Par **audrey2**, le **25/01/2011** à **12:38**

Bonjour,

J'ai accueilli un stagiaire 4 semaines en décembre pour un stage avec une convention de stage signée par l'école, moi-même et le stagiaire.

Ce stagiaire devait rattraper 2 jours et en accord avec l'école, il a été convenu 2 jours de stages supplémentaires en janvier.

L'école devait donc me faxer une annexe de convention de stage avant la date fixé pour ce rattrapage mais cela ne s'est pas fait dans les délais.

Le stagiaire s'est donc présenté le jour indiqué (lui aussi devait penser à m'apporter sa convention mais a oublié malgré mon rappel une semaine avant) sans convention.

J'ai accepté sa présence espérant que sa prof m'envoie vite le document.

2h après son arrivé, ma supérieure hiérarchique est venue sur mon point de vente et a constaté la présence de ce stagiaire sans convention et souhaite engagé des procédures contre moi.

Vais-je être licenciée?

Merci par avance aux personnes qui m'apporteront des éléments de réponses.

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **12:57**

Bonjour,

Je ne vois pas comment on pourrait deviner les intentions de l'employeur surtout avant qu'une quelconque procédure ne soit engagée...

Par **miyako**, le **25/01/2011** à **15:02**

Bonjour,

Vous avez pris un risque ,celui d'un éventuel contrôle URSSAF ou de l'inspection du travail qui aurait pu déboucher sur un PV de non DUE pour les 2 jours.Cela aurait pu certainement ce régulariser par la suite en prouvant votre bonne fois ,mais le risque existait.

De là à vous licencier ,je ne le pense pas ,la sanction serait disproportionnée,tout au plus une simple observation ,ce qui me parait normal.

Vous auriez du vous couvrir en appelant votre responsable hièrarchique .

Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **audrey2**, le **25/01/2011** à **21:34**

Merci à vous pour vos réponses.  
Effectivement j'aurais du être plus prudente.